



Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019

Présidence : Monsieur Patrice Jaquenoud, syndic
Personnes présentes : 54 dont 53 ayant le droit de vote

M. le Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 29 novembre 2019, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.torny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Présentation du plan financier 2021-2024
- 3) Budget 2020
 - a) modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 79.9% à 85% de l'impôt cantonal de base
 - b) de fonctionnement
 - c) des investissements
 - d) rapport de la commission financière
- 4) Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG
- 5) Divers

M. le Président nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit M. Christian Gilliard et M. Manfred Portmann qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 54 ;
Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 53 ;
Majorité : 27 ;
Bulletin secret 1/5 des membres : 11

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. M. Patrice Jaquenoud précise que les questions transmises à l'administration communale avant l'assemblée seront traitées dans les divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le procès-verbal de la dernière assemblée est donc approuvé à main levée à l'unanimité.

2. Présentation du plan financier 2021-2024

La parole est donnée à M. Fabien Reinhard, conseiller communal en charge des finances. Celui-ci explique que le plan financier est un outil de gestion pour le conseil communal et qu'il permet d'anticiper et gérer les finances communales avec une vision à moyen terme. Il n'y a donc pas lieu de voter ou d'accepter des chiffres ce soir.

M. Fabien Reinhard explique aussi que les charges communales vont augmenter pour les raisons suivantes :

- frais liés à la nouvelle piscine à Romont ;
- évolution des charges liées ;
- frais juridiques ;
- EMS Siviriez.

M. Patrice Robatel demande plus d'informations concernant la fermeture de certains captages. M. Francis Favre répond que des précisions détaillées seront formulées lors du budget de fonctionnement et dans les divers.

M. Serge Bugnon demande si les amortissements extraordinaires sont budgétisés. M. Fabien Reinhard répond par la négative en précisant que ces amortissements ne peuvent pas être budgétisés car les revenus sur mutations ou bénéfiques ne sont pas connus à l'avance. M. Pascal Gilliéron demande pourquoi le budget ne tient pas compte de l'évolution démographique. M. Fabien Reinhard répond que l'évolution démographique est prise en compte même si on ne le remarque pas clairement sur le slide présenté. En effet, le slide reprend les charges totales ainsi que le résultat final. L'évolution démographique a elle une influence sur les produits (impôts) ainsi que sur les charges liées.

3. Budget 2020

a) Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 79.9% à 85% de l'impôt cantonal de base

M. Fabien Reinhard argumente l'augmentation du coefficient de l'impôt selon les facteurs suivants :

- En 2017, le Conseil communal avait averti qu'une deuxième hausse d'impôt serait nécessaire pour 2020.
- En regardant les prévisions faites en 2017, on se rend compte que les augmentations de charges planifiées sont encore plus importantes dans les faits notamment pour :
 - Les charges de transport scolaires
 - Les charges liées à la piscine de Romont
 - Les autres charges liées
- De plus des éléments qui ne pouvaient être planifiés viennent charger encore plus les budgets :
 - Les achats d'eau au GAGN
 - Les frais juridiques pour 2 dossiers

M. Alain Gaudin propose de présenter le budget de fonctionnement avant de voter la modification du coefficient d'impôt. Le vote lié à l'augmentation d'impôts sera donc effectué après la présentation du budget de fonctionnement. M. Patrice Longchamp demande si le budget de fonctionnement qui va être présenté est déjà adapté à la modification du coefficient de l'impôt. M. Patrice Jaquenoud répond par l'affirmative.

b) Budget de fonctionnement

Pour les explications du budget de fonctionnement, la parole est donnée à M. Fabien Reinhard qui présente chaque chapitre séparément.

Les questions suivantes sont posées :

Chapitre administration :

- M. Patrice Robatel demande des précisions liées à la maintenance informatique qui se monte à CHF 25'000.00. M. Patrice Jaquenoud répond qu'à l'époque le SITEL était en charge de l'hébergement et de la maintenance informatique alors que depuis la résiliation de Communet, chaque commune a dû choisir son hébergeur. La commune de Torny travaille avec le fournisseur-métier Dataconsulting. Ceci implique des coûts liés aux différentes messageries, aux formations dispensées aux collaborateurs administratifs ainsi qu'aux stockages des données sur des serveurs sécurisés à distance.
- M. Fabien Baechler demande des précisions liées aux frais juridiques. M. Patrice Jaquenoud répond que deux dossiers sont actuellement en traitement auprès d'une juriste.
- M. Manfred Portmann demande si la commune se trouve sur le banc des accusés ou si elle revendique quelque chose. M. Patrice Jaquenoud répond qu'actuellement aucune autre information ne peut être divulguée.
- M. Serge Bugnon demande des précisions dans le compte « frais juridiques et divers ». Est-ce que les CHF 25'000.00 sont liés uniquement aux frais juridiques ou est-ce qu'une partie est imputée aux divers ? M. Patrice Jaquenoud répond qu'il ne s'agit pas uniquement de frais juridiques mais il s'agit plutôt d'un montant utilisé pour le traitement des deux dossiers en cours.
- M. Pascal Gilliéron demande si la commune dispose d'une assurance juridique ? M. Patrice Jaquenoud répond par la positive en précisant malheureusement qu'elle ne peut pas prendre en charge ces dossiers.

Chapitre Ordre public :

- M. Patrice Robatel est surpris du montant de CHF 27'000.00 lié à l'entretien des véhicules et du matériel alors qu'à l'époque un montant de CHF 8'000.00 était suffisant. M. Pierre-Alain Toffel répond qu'il s'agit du roulage des véhicules.
- M. Jean-Louis Kern demande si ces frais sont répartis sur les différentes communes. M. Pierre-Alain Toffel répond par l'affirmative.

Chapitre enseignement et formation :

- M. Jean-Marc Roulin demande si les frais d'investissement de la construction de la nouvelle piscine sont répartis entre les différentes communes de la Glâne selon la clé de participation. M. Fabien Reinhard lui répond que ces frais ne sont pas uniquement liés aux intérêts hypothécaires mais également aux frais de fonctionnement liés à la maintenance et à l'exploitation de cette nouvelle installation.

Chapitre culte, culture, loisirs :

- Aucune question

Chapitre santé :

- Aucune question

Chapitre affaires sociales :

- Aucune question

Chapitre transports et communications :

- Aucune question

Chapitre environnement :

- M. Francis Favre précise que la commune de Mannens-Grandsivaz achète désormais de l'eau auprès de notre commune uniquement pour la défense incendie. De plus, le forage du Grand-Marais et les captages de la Praly (5 captages sur 10) ont dû être abandonnés pour des raisons de bactéries et de présence de manganèse pour le forage du Grand-Marais. Sans oublier, la grande sécheresse de 2018 qui a également provoqué une augmentation d'achat d'eau au GAGN.
- M. Michel Bugnon demande quelle est la différence de prix entre l'achat de l'eau au GAGN et la vente aux citoyens. M. Francis Favre nous informe que l'eau achetée au GAGN est facturée CHF 1.35/m³ à la commune et qu'elle est revendue plus chère aux villages voisins qu'aux citoyens communaux. M. Manfred Portmann remarque donc que le prix de la vente d'eau est inférieur à celle de l'achat pour la part vendue aux citoyens de la commune.
- M. Patrice Robatel demande quelle serait la part qui pourrait être compensée par le captage des grand Ma-rais au lieu d'acheter au GAGN. M. Francis Favre répond que le pourcentage de manganèse est trop élevé,

ce qui provoque des traces noires lors de l'utilisation par les consommateurs. Il n'est donc plus possible d'utiliser cette source.

- Madame Annick Robatel demande s'il ne serait pas mieux d'investir dans les captages actuellement fermés car l'eau représente l'or de la vie. M. Francis Favre répond qu'il s'agit d'un investissement gigantesque.
- M. Patrice Robatel demande que le conseil travaille plus précisément sur les pertes liées au captage des Grand-Marais et sur le coût d'investissement qui pourrait permettre l'assainissement et la réouverture des captages actuellement fermés. M. Francis Favre répond que l'investissement ne serait pas rentable.
- M. Patrice Jaquenoud explique qu'une étude approfondie sera effectuée afin de proposer et de prendre les mesures nécessaires pour fournir la meilleure qualité d'eau au meilleur prix.

Chapitre économie :

- Aucune question

Chapitre finances et impôts :

- Aucune question

La parole est donnée au Président de la commission financière, M. Alain Gaudin (le rapport complet est annexé à ce PV). En résumé, le budget de fonctionnement 2020 prévoit des charges de CHF 3'936'573.00 pour un total des produits de CHF 3'784'887.00, soit un excédent de charges de CHF 151'686.00 (4%).

La commission financière invite l'assemblée communale à accepter ce budget tel que présenté. La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole à la suite de cette présentation.

M. Alain Gaudin lit le rapport de la commission financière lié à la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 79.9% à 85% de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2020 qui propose d'accepter la hausse.

Le bulletin secret est demandé par 23 personnes.

Résultats du vote :

Nombre de citoyens présents au moment du vote:	53
Nombre de bulletins de vote distribués:	53
Nombre de bulletins de vote rentrés:	53
Nombre de bulletins de vote nuls:	0
Nombre de bulletins de vote blancs:	0
Nombre de bulletins valables:	53
Nombre de OUI	21
Nombre de NON	32

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 79.9% à 85% de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2020 est refusée. Par conséquent, le budget de fonctionnement est également refusé.

A la suite de cette décision et selon la loi sur les communes, le conseil communal présentera une nouvelle version du budget 2020 à l'assemblée communale dans un délai de 60 jours.

b) Budget des investissements

Chaque investissement est présenté par le Conseiller communal en charge du dicastère correspondant :

020.502.20 MCH2, mise à jour CHF 12'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Patrice Jaquenoud informe l'assemblée qu'il s'agit d'une nouvelle législation sur les finances communales avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cette nouvelle législation reuiert des adaptations sur le logiciel de comptabilité ;
- M. Patrice Robatel demande s'il s'agit d'un investissement unique. M. Patrice Jaquenoud répond par la positive. M. Pascal Gilliéron demande s'il ne serait pas possible de choisir un autre fournisseur-métier que Dataconsulting.

- M. Patrice Jaquenoud répond que l'entier des besoins devraient être revus et que les coûts seraient plus élevés.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport ;
 - La commission financière approuve cet investissement de CHF 12'000.00 ;
 - Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 49 oui, 0 non et 4 abstentions.

140.506.05 Jeep CSPI CHF 13'500.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Pierre-Alain Toffel explique que cet objet avait paru dans le compte de fonctionnement du budget de l'année dernière alors qu'un investissement était requis. Cet achat est organisé par l'ECAB.
- M. Patrice Robatel demande la fonction de ce véhicule. M. Pierre-Alain Toffel répond qu'il s'agit d'équiper ce véhicule de la pompe à haute pression et il sera stationné dans le local des pompiers à Tornoy-le-Grand. M. Pascal Gilliéron demande quel est l'avenir du corps du CSPI ? M. Pierre-Alain Toffel répond que cette question est actuellement en discussion à l'ECAB. M. Pascal Gilliéron pense qu'il serait mieux d'acheter ce véhicule après confirmation du maintien du corps du CSPI. M. Pascal Gilliéron demande pourquoi le camion est actuellement stationné à Villarimboud. M. Pierre-Alain Toffel répond qu'il manquait des chauffeurs à Tornoy et que la situation de Villarimboud est plus favorable car mieux centré d'un point de vue géographique.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 13'500.00
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est refusé par 26 non, 20 oui et 6 abstentions.

140.506.30 Habits CSPI CHF 4'280.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Pierre-Alain Toffel explique que ces habits sont destinés aux nouveaux sapeurs-pompiers.
- M. Patrice Robatel demande pourquoi ce poste a été affecté aux investissements ? M. Patrice Jaquenoud répond qu'il s'agit de nouveaux équipements et non d'un renouvellement.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 4'280.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 38 oui, 4 non et 11 abstentions.

140.661.00 Subvention ECAB (à recevoir) CHF 6'470.00

M. Patrice Jaquenoud informe l'assemblée que cette subvention est liée aux investissements de la jeep et des habits du CSPI. Le montant sera certainement diminué au vue du résultat du vote concernant l'investissement de la jeep.

300.506.10 Achat mobilier cabane forestière CHF 5'500.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Pierre-Alain Toffel explique que la cabane forestière génère un chiffre d'affaire de CHF 11'000.00 par année et qu'il est important d'entretenir le mobilier de ce bâtiment lié à la location.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 5'500.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté à l'unanimité.

340.503.60 Rénovation cibleries Middel CHF 30'000.00

- M. Fabien Reinhard explique que les cibleries sont en mauvais état, des infiltrations d'eau obligent la commune à investir car la sécurité n'est plus remplie (couvercle en tôle) ;

- M. Pascal Gilliéron demande s'il ne serait pas possible que la confédération soutienne cette rénovation. M. Fabien Reinhard répond par la négative car selon l'ordonnance fédérale, les communes sont en charge de mettre à disposition et de maintenir les installations de tir.
- M. Christian Brandalise demande qu'en est-il de l'assainissement des buts ? M. Patrice Jaquenoud répond que des récupérateurs de balles ont déjà été installés. La butte devra être dépolluée. A savoir que des subventions peuvent être attribuées aux communes si les travaux sont effectués dans les délais imposés par la confédération.
- M. Daniel Papaux demande quelle est l'espérance de vie d'un tel stand de tir au sein d'un village ? M. Patrice Jaquenoud répond qu'il lui est pas possible de donner une durée de vie pour le stand (le président du tu tir, M. Jean-Louis Kern pourrait peut-être y répondre ?) mais que selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui demande de densifier les centres des villages, il n'y aura donc plus possibilité de construire dans le périmètre du stand de tir. M. Jean-Louis Kern affirme que la société de tir compte 47 membres actifs et que des cours de jeunes tireurs sont organisés pour la pérennité de la société.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 30'000 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 43 oui, 4 non et 6 abstentions.

340.503.70 Rampe trottinettes école Torny CHF 6'500.00

- M. Roland Sallin nous informe que cette demande a été faite par les enfants du village. Une offre a été demandée pour l'établissement du budget et d'autres offres seront demandées pour l'attribution du travail ;
- Mme Béatrice Wacker demande qui va veiller sur le matériel et les enfants ? M. Roland Sallin répond qu'il y a peu de dangers pour les enfants car les installations sont relativement basses. M. Patrice Jaquenoud précise que ces engins devraient permettre de diminuer les dégâts sur les installations publiques actuelles telles que les bancs publics.
- Mme Marie-José Magne demande où seront situées ces rampes car elle est concierge de l'immeuble à proximité et pense que des nuisances sonores pourraient être émises. M. Roland Sallin répond que ces rampes seront installées sur la place de jeux actuelle.
- Mme Annick Robatel demande si ces modules sont définitifs et homologués ? M. Roland Sallin répond que cette installation est homologuée mais que les installations dont la hauteur est inférieure à 80 cm n'ont pas besoin de garde-corps.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 6'500.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 43 oui, 4 non et 6 abstentions.

620.502.60 Réfection diverses routes (pontage fissures) CHF 40'000.00

- M. Roland Sallin explique que les routes du secteur de Middel ont été rénovées où il y avait des fissures. Actuellement le secteur de Torny-le-Grand devrait être également maintenu afin d'éviter des microfissures.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 40'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 51 oui, 0 non et 2 abstentions.

620.502.60 Trottoir Middel CHF 700'000.00

- M. Roland Sallin explique que le trottoir se fera en deux étapes (2020 : CHF 380'000.00 et 2022 : CHF

320'000.00). Actuellement le dossier est en cours de traitement auprès du canton à Fribourg. Suite de quoi il sera mis à l'enquête. La première étape qui sera réalisée se situe entre la salle communale et la croisée de Torny-le-Petit ;

- M. Benoît Péclat demande si le goudronnage est pris en compte dans ce montant ? M. Roland Sallin répond qu'actuellement le goudronnage n'est pas intégré dans ce montant de CHF 700'000.00.
- M. Jean-Marc Roulin demande si des compensations seront effectuées ? M. Roland Sallin répond par la positive en précisant qu'il s'agira d'échanges avec les propriétaires.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 700'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 47 oui, 0 non et 6 abstentions.

620.502.85 Radar pédagogique CHF 6'500.00

- M. Roland Sallin explique que l'achat de ce radar permettra au Conseil communal de le déplacer sur le territoire communal afin d'augmenter la prévention routière car jusqu'à maintenant une telle installation était louée seulement une semaine par année ;
- M. Jean-François Chatton demande si ce radar sera alimenté par des panneaux solaires. M. Roland Sallin prend note de cette remarque et informe l'assemblée que CHF 1'500.00 supplémentaires sont nécessaires pour ajouter les panneaux solaires.
- M. Patrice Jaquenoud propose de modifier le montant de l'investissement de CHF 6'500.00 à CHF 8'000.00. Cette augmentation est acceptée.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 8'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 48 oui, 3 non et 2 abstentions.

620.502.90 Arrêt de bus Middes (crédit d'études) CHF 6'000.00

- M. Roland Sallin explique qu'il s'agit d'une étude pour la mise aux normes de l'arrêt de bus de Middes. L'investissement pourrait avoir lieu en 2021 ;
- M. Michel Bugnon demande si ce montant n'est pas surfait. M. Roland Sallin répond que les honoraires des ingénieurs sont relativement élevés. M. Pascal Gilliéron demande si ce travail doit obligatoirement passer par un bureau de génie civil ou si une personne de la commune serait capable de le réaliser. M. Roland Sallin répond par la négative.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 6'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 24 oui, 16 non et 13 abstentions.

942.503.70 Façade ancienne école et volets CHF 170'000.00

- M. Pierre-André Ney explique qu'une seule façade de l'école des filles avait été rénoverée lors de la construction de la nouvelle école de Torny-le-Grand. Pour des raisons de sécurité (chutes de molasses), il est nécessaire de procéder à la rénovation des façades.
- M. Julien Robatel demande si d'autres offres ont été demandées. M. Pierre-André Ney répond qu'actuellement une seule offre a été demandée car il serait bien de travailler avec le même architecte que celui qui a réalisé les plans et le suivi des travaux de la nouvelle école.
- M. Daniel Papaux demande si l'isolation est faite de l'intérieur. M. Pierre-André Ney répond par la négative car

une isolation périphérique ne serait certainement pas autorisée du fait que le bâtiment est protégé historiquement.

- M. Manfred Portmann demande en quoi consiste exactement le montant de CHF 25'000.00 d'honoraires ? M. Pierre-André Ney répond qu'il s'agit du travail de l'architecte.
- Mme Martine Gilliéron demande pourquoi une offre est demandée auprès d'un architecte et non directement à une entreprise de peinture. M. Patrice Jaquenoud répond qu'il ne s'agit pas uniquement de peinture mais également de travail sur la molasse.
- Mme Marie-José Magne demande si une offre ne pourrait pas être demandée à un autre bureau d'architectes. M. Patrice Jaquenoud répond que si un autre architecte doit reprendre le dossier à la base, les honoraires seront plus élevés. L'atelier Gillion connaît déjà le bâtiment.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière refuse cet investissement de CHF 170'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est refusé par 27 non, 13 oui, et 13 abstentions.

942.503.80 Fenêtres et stores administration communale CHF 14'000.00

- M. Pierre-André Ney explique que cet investissement remplace celui demandé l'année dernière pour l'installation de la climatisation au bureau communal. En effet, après réflexion, il est plus judicieux de réguler la température de l'administration grâce à la pose de fenêtres et stores supplémentaires afin de pouvoir ventiler le local.
- M. Benoît Péclat demande si des moustiquaires sont prévues. M. Patrice Jaquenoud répond par l'affirmative.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 14'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 42 oui, 4 non et 7 abstentions.

d) Rapport de la commission financière

En résumé, deux investissements ont été refusés. De ce fait, M. Patrice Jaquenoud informe l'assemblée que le budget d'investissement sera adapté selon les résultats des votes et sera présenté mis à jour lors de la présentation du nouveau budget de fonctionnement.

La commission financière renonce dès lors à lire son rapport lié aux investissements.

5 personnes quittent l'assemblée. Il y a désormais 48 citoyens ayant le droit de vote et de délibération.

4. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions des statuts de l'ABMG)

M. le Président donne la parole à Madame Sophie Swan :

Qu'est-ce que l'ABMG?

- Association à buts multiples de la Glâne – association intercommunale, au sens de la LCo, dont sont membres les 19 communes glânoises.
- L'Association gère pour les communes et à leur décharge :
 - les curatelles
 - l'accueil de jour extrafamilial (mamans de jour, crèches)
 - l'ORCOC - protection contre les catastrophes naturelles (actuellement en phase de modification).

Nouveau « but » : mise en place du Plan directeur régional pour l'ensemble du district

☞ Exigence de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

☞ Ce nouveau « but » implique une modification des statuts de l'ABMG

Modification de l'article 2 – ajout des buts suivants :

d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.

e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'article 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

Modification de l'article 10 – ajout de l'attribution suivante :

notamment) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG est acceptée par 46 oui, 0 non et 2 abstentions.

5. Divers

Selon la convocation, les questions pouvaient être transmises à l'administration communale avant la séance :

Monsieur Christian Brandalise :

Etat de l'évolution du projet et délais de mise en application pour le musée en plein-air d'art contemporain situé sur l'ancien terrain militaire au sommet de TOG (Fondation Leschot).

M. Patrice Jaquenoud présente la fiche du plan directeur cantonal sur lequel se situe le projet du musée MAC art. Il procède ensuite à la lecture de la lettre reçue de la fondation Leschot le 29 janvier 2018. Il conclut en ajoutant que le conseil communal a une séance prévue mi-janvier 2020 avec la fondation Leschot afin de connaître la date de mise à l'enquête du projet.

Monsieur Manfred Portmann :

Au budget pour 2020, la position 700 "Approvisionnement en eau" est quasiment à l'équilibre financier alors que le budget 2019 présentait un bénéfice de 80'000.-.

- Comment en est-on arrivé là ?

- Comment est-ce possible qu'en moins de 20 ans, un captage réalisé à grands frais est inutilisé ou inutilisable ?

- Pourquoi avons-nous refait la conduite vers Mannens s'ils peuvent si simplement décider de ne plus s'en servir ?

- De fournisseur d'eau au GAGN en 2008, nous en sommes devenus dépendants en une décennie. Comment est-ce possible ?

- Avons-nous été mal conseillés ? La situation avait-elle fait l'objet d'une expertise ?

- Devrions-nous procéder à une contre-expertise ?

M. Francis Favre procède à un bref historique de la situation :

Avant 2015 :

- Middel – Rialets env. 330 l/min
- Torny – La Praly env. 250 l/min
- Torny – Les Grands Marais env. 150 l/min
- Total env. 730 l/min soit 1050 m3/jour, consommation 510 m3/jour

En novembre 2016, problèmes de bactéries E-Coli dans l'eau, chloration de tout le réseau et recherche de l'origine du problème.

Problèmes trouvés sur une partie des captages de La Praly, mise hors service des captages et arrêt de la chloration (perte d'env. 120 l/min).

- En août 2017

Total production 610 l/min soit 878 m3/jour, consommation 670 m3/jour

En avril 2018, début de la baisse des sources (sécheresse).

- Août 2018

- Middel – Rialets env. 198 l/min (- 40%)

- Torny – La Praly env. 100 l/min (- 60%)

- Torny – Les Grands Marais env. 115 l/min (- 24%)

- Total env. 413 l/min soit 595 m3/jour (- 44 %) , consommation 662 m3/jour

Période d'utilisation maximale du forage des Grands Marais et début de gros problèmes de dépôt d'hydroxyde de manganèse dans les conduites (dépôts noir foncé), qui se détachent à chaque fermeture brusque d'hydrantes ou de travaux sur le réseau.

Suite à de nombreuses plaintes de consommateurs, la décision a été prise de ne plus utiliser ce captage (à part la quantité d'eau nécessaire à la maintenance).

Ce qui nous conduit à la situation suivante :

- Janvier 2019
- Middel – Rialets env. 225 l/min
- Torny – La Praly env. 107 l/min
- Torny – Les Grands Marais env. 0 l/min
- Total env. 332 l/min soit 478 m³/jour (- 55 %) , consommation 570 m³/jour
- M. Francis Favre précise qu'un investissement de CHF 1'400'000.00 est nécessaire afin de refaire les captages nla station de pompage de la Praly qui ne sont plus aux normes par rapport aux exigences légales.

Mme Annick Robatel demande pourquoi il n'y a pas eu de suivis de ces captages dans les décennies précédentes? M. Francis Favre répond qu'une fois que le captage est réalisé, il n'est plus possible de toucher aux drains de captages eux-mêmes.

Mme Annick Robatel demande si les captages ne peuvent pas être déplacés afin de maximiser le potentiel de la source? M. Francis Favre répond par la négative car un captage est difficilement déplaçable au risque de perdre la source.

M. François Chatton demande si la commune n'a pas pris les devants afin de chercher de nouvelles sources d'eau sur le territoire communal?

M. François Chatton précise que la commune est dotée de pas mal de zones marécageuses qui pourraient être au bénéfice de sources.

M. Alain Gaudin pense qu'avant de se faciliter la tâche en rejoignant le GAGN, il serait peut-être mieux de réinvestir sur de nouvelles sources. Il invite le conseil communal à démontrer aux habitants qu'il est impossible d'investir dans les captages avant d'accepter une adhésion au GAGN.

M. Alain Gaudin explique que la réserve affectée du chapitre 7 doit être utilisée à réinvestir dans ce chapitre.

Monsieur Manfred Portmann :

En décembre 2018, notre Assemblée communale avait accepté les statuts de l'EPARSE qui prévoyaient un raccord des STEP de Torny-le-Grand et Corserey. Mais au printemps 2019, l'Assemblée communale de Corserey a décidé de se raccorder à la STEP régionale de Pensier.

- Est-ce que le raccord de Torny-le-Grand vers Grandsivaz est encore financièrement supportable pour Torny et pour l'EPARSE?

- Serait-il plus judicieux de raccorder Torny-le-Grand vers Corserey et donc Pensier (sachant que c'est la STEP la moins chère du canton puisqu'elle rejette dans un lac et pas dans un cours d'eau)?

M. Pierre-Alain Toffel rappelle que l'assemblée communale a accepté les statuts de l'EPARSE en décembre 2018. Après un refus au printemps, le Conseil général de Montagny a également accepté ces statuts en automne 2019. Le secteur de TOG peut donc se relier à la STEP de l'EPARSE à Payerne.

La STEP de Pensier va subir une augmentation des frais de fonctionnement. Il n'est donc pas judicieux que la commune se raccorde à cette installation.

Mme Sophie Swan prend la parole afin d'annoncer qu'un sondage va être réalisé par l'ABMG concernant l'accueil familial de jour. Elle remercie d'avance les personnes concernées de faire bon accueil à ce sondage.

M. Pascal Gilliéron demande si un montant a été mis au budget pour l'abri forestier à TOG. M. Fabien Reinhard explique qu'un montant de CHF 1'000.00 a été budgété afin de faire de la peinture qui pourrait être effectué par l'employé communal. Il a été décidé de renouveler la location des WCs car elles sont mobiles. Des WCs fixes demanderaient une mise à l'enquête qui serait certainement refusée par les services cantonaux.

Madame Béatrice Wacker demande s'il était possible de limiter la vitesse dans le quartier de Perret-Crochet ? M. Patrice Jaquenoud répond par la négative en précisant qu'une analyse globale doit être effectuée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, tous ses collègues du conseil communal qui donnent de leur temps et mettent leur savoir à la disposition de la commune.

Il remercie également la boursière, les secrétaires, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales et souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacune et à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

M le Président clôt cette assemblée à 23h20 et invite cordialement l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'une petite collation.

Le Syndic :

Patrice Jaquenoud

La Secrétaire :

Stéphanie Jan